



REPUBLIQUE FRANCAISE
MAIRIE DE CHAMBERY
Département de la Savoie

DECISION DU MAIRE N° DDM-2024-018

En application des articles L. 2122-22 et L.2122-23
du code général des collectivités territoriales

ACQUISITION ET LIVRAISON DE DOCUMENTS SONORES- 2325

Pour l'acquisition et la livraison de documents sonores

EN CONSEQUENCE :

Le Maire de la Ville de CHAMBERY,

Vu les articles L.2122-22, alinéa 4 et L.2122-23 du code général des collectivités territoriales,

Vu le Code de la commande publique et notamment les articles L. 2123-1 et R. 2123-1 1°,

Vu la délibération n°DCM-2020-117 du 17 juillet 2020 relative aux délégations du conseil municipal au maire,

Vu la délibération n°DCM-2023-089 du 15 mai 2023 relative à l'actualisation des délégations du conseil municipal au maire,

Vu les délibérations annuelles relatives à la dette et les emprunts,

Considérant que l'accord-cadre à bons de commandes a pour objet l'acquisition et la livraison de documents sonores (CD et vinyles) destinés aux bibliothèques de la Ville de Chambéry, dont le taux de TVA est fixé à 20%. D'autres services municipaux peuvent avoir besoin ponctuellement d'acquérir des documents sonores sur ce marché public.

Considérant que l'accord-cadre est conclu pour une durée initiale d'un an à compter de sa date de notification. Le nombre de périodes de reconduction est fixé à 3. La durée de chaque période de reconduction est de 12 mois. La durée maximale du contrat, toutes périodes confondues, est de 48 mois.

Considérant que les prestations sont est réparties en 2 lots, détaillés ci-dessous :

Lots	Désignation	Montant maximum annuel HT
1	CD et vinyles de musique classique, chanson francophone, musique du monde, variété internationale, jazz, musique fonctionnelle, rock et musique électronique – Fourniture d'office trimestriel, documents sonores (CD, vinyles et livres enregistrés) pour la jeunesse – Livres enregistrés pour adultes	40 000 €
2	CD et vinyles de variété internationale (Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, Australie, etc....) non distribuée en France par les grossistes et les disquaires	10 000 €

DECIDE :

ARTICLE 1^{er} :

La passation du marché de fournitures n° 2325 conclu,

Entre la Ville de CHAMBERY, Hôtel de Ville, B.P. 11105, 73011 CHAMBERY CEDEX

Et

Pour le lot 1 CD et vinyles de musique classique, chanson francophone, musique du monde, variété internationale, jazz, musique fonctionnelle, rock et musique électronique – Fourniture d'office trimestriel, documents sonores (CD, vinyles et livres enregistrés) pour la jeunesse – Livres enregistrés pour adultes

La société COLLECTIVITE VIDEO SERVICES (CVS), 6/8 Gaston Lauriau – 93100 MONTREUIL

Pour un montant maximum annuel de 40 000 € HT.

Pour le lot 2 CD et vinyles de variété internationale (Etats-Unis, Japon, Royaume-Uni, Australie, etc....) non distribuée en France par les grossistes et les disquaires

La société DIDIER CHARRY – GUMBO MUSIC IMPORT, 43 avenue Torre d'en Soure – 66700 ARGELES SUR MER

Pour un montant maximum annuel de 10 000 € HT.

ARTICLE 2° :

L'autorisation du Maire ou de son représentant habilité, à signer les présents accords-cadres ainsi que tout document y afférent."

ARTICLE 3° :

La présente décision peut être contestée dans un délai de 2 mois à compter de son affichage ou de sa publication en déposant un recours auprès du Tribunal Administratif de Grenoble. Le tribunal administratif peut être saisi par l'application informatique "Télérecours Citoyens" accessible par le site www.telerecours.fr

Dans ce même délai, la présente décision peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du Maire (par lettre avec Accusé Réception). Cette démarche suspend le délai de recours contentieux. Toutefois, ce recours gracieux n'est pas suspensif de la présente décision et le silence de l'autorité territoriale gardé pendant deux mois à compter de la réception de cette demande vaut rejet de celle-ci.

ARTICLE 4 :

La présente décision valant délibération sera soumise aux formalités prévues à l'article L.2122-23 du code général des collectivités territoriales.

Fait à Chambéry,

Accusé de réception - contrôle de légalité

Nature de l'acte : Décision Marchés

Numéro attribué à l'acte : DDM-2024-018

Objet de l'acte : ACQUISITION ET LIVRAISON DE DOCUMENTS SONORES- 2325

Thème Préfecture : 1 - Commande Publique 1 - Marchés publics 2 - Dossier du marché
(travaux, fournitures, services)

Date de l'acte : 26 janvier 2024

Annexe(s) :

Identifiant de télétransmission : 073-217300656-20240126-lmc1H30912H1-AR

Identifiant unique de l'acte : lmc1H30912H1

Date de transmission en Préfecture : 29 janvier 2024

Date de réception en Préfecture : 29 janvier 2024

Publication : du 30 janvier 2024 au 01 avril 2024